



## Non communication nouvelle médecine du travail

Par **zefirella**, le **13/01/2014** à **10:56**

Bonjour,

Je suis arrêtée jusqu'au 17 courant en AT et suis suivie du moins j'étais en contact avec le médecin du travail depuis le 2 décembre dernier celui ci m'a donné rdv pour renseignement complémentaire chez spécialiste le 15 janvier 2014 j'ai reçu un appel de la médecine du travail m'informant de l'annulation de ce RDV car ils ne sont plus notre médecine du travail. Aussitôt j'ai contacté mon employeur par téléphone qui n'était pas en mesure de m'informer qui est notre nouvelle médecine du travail et du coup ai adressé la même demande par Courrier recommandé AR. Quelles sont les conséquences de ce manquement ? Cordialement